

HOLDING AUDACIA PME CROISSANCE



INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE

RÉDUCTION D'IMPÔT EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET SOUS RÉSERVE DE LA DÉTENTION DES ACTIONS PENDANT 5 ANS MINIMUM, SOIT JUSQU'AU 31/12/2025. OBJECTIF DE RESTITUTION DES LIQUIDITÉS A PARTIR DE 2028 (LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ AU PLUS TARD EN 2029)

AUDACIA PME CROISSANCE est une société anonyme (immatriculée le 2 mai 2018 au RCS de Paris sous le n°839 121 522 faisant offre au public de 1.000.000 Bons de Souscription d'Actions (les « BSA »). Les BSA permettent d'avoir accès au capital de la SA AUDACIA PME CROISSANCE en cas d'exercice par leur titulaire. Chaque BSA donne le droit, en cas d'exercice, de souscrire une action de préférence de la SA AUDACIA PME CROISSANCE au prix de 100 € chacune, soit une augmentation de capital totale maximum de 100.000.000 € en cas d'exercice de l'intégralité des BSA.

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus et notamment des facteurs de risque et des frais. Audacia a reçu une délégation de gestion pour la constitution et le suivi du portefeuille de participations de la SA AUDACIA PME CROISSANCE. Le prospectus est disponible chez Audacia - 58, rue d'Hauteville - 75010 Paris, et sur son site internet www.audacia.fr ainsi que sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org.

Ce produit comporte des risques. Les facteurs de risques associés à ce produit sont détaillés en page 7 de la présente plaquette.

ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DES PME CRÉATRICES DE VALEUR

Audacia est une société de gestion indépendante qui structure des solutions d'investissements permettant aux particuliers et aux institutionnels de placer leur épargne dans les PME non cotées.

UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE DE L'INVESTISSEMENT DANS LE NON COTÉ

Audacia est une société de gestion indépendante créée en 2006 qui finance la croissance des PME familiales de l'économie traditionnelle. Audacia structure des solutions d'investissement innovantes permettant aux investisseurs particuliers et institutionnels d'accéder à des actifs non cotés jugés valorisants et résilients selon l'analyse réalisée par les équipes de gestion.



Les données ci-dessus correspondent à l'ensemble des investissements réalisés depuis la création de la société de gestion jusqu'au 31 décembre 2019, sans tenir compte des désinvestissements.

UNE EXPERTISE HISTORIQUE DANS LA STRUCTURATION DE SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT INNOVANTES



UN SAVOIR FAIRE RECONNU D'INVESTISSEMENT DANS LES PME ET ETI DE CROISSANCE

- Une présence active sur le marché des PME et ETI de croissance
- Un écosystème d'entrepreneurs de talent issu d'un portefeuille de 300 participations
- Une capacité de sélection matérialisée par la qualité du portefeuille constitué

HOLDING AUDACIA PME CROISSANCE

UN INVESTISSEMENT PERMETTANT DE BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU EN CONTRE-PARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET SOUS RÉSERVE DE LA DÉTENTION DES ACTIONS PENDANT 5 ANS MINIMUM, SOIT JUSQU'AU 31/12/2025. OBJECTIF DE RESTITUTION DES LIQUIDITÉS À PARTIR DE 2028 (LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ AU PLUS TARD EN 2029)

AUDACIA PME CROISSANCE est une holding ayant pour objet de souscrire d'ici le 31 décembre 2020 au capital de sociétés éligibles au dispositif mis en place par l'article 199 terdecies-0 A du CGI (le « Dispositif Fiscal »), et permettant aux investisseurs de bénéficier, en contrepartie de leur souscription, d'une réduction d'impôt sur le revenu au taux prévu de 25%, sous réserve que les actions d'AUDACIA PME CROISSANCE souscrites soient détenues au moins jusqu'au 31 décembre 2025 et qu'AUDACIA PME CROISSANCE ne procède pas au remboursement des apports aux investisseurs avant le 31 décembre 2027. La durée minimum de placement recommandée est d'au moins 7 ans à compter du 31 décembre 2020.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

AUDACIA PME CROISSANCE prend des participations minoritaires au capital de petites et moyennes entreprises éligibles aux dispositions de l'article 199 terdecies-0 A du CGI. AUDACIA PME CROISSANCE ne s'interdit aucun secteur d'activité, autres que ceux exclus par le Dispositif Fiscal. Elle privilégie la prise de participation dans des sociétés opérant dans des secteurs traditionnels sans composante technologique ou scientifique trop prononcée et dont la croissance s'appuie sur un savoir-faire et un avantage concurrentiel établi.

AUDACIA PME CROISSANCE adoptera une approche généraliste, et investira notamment dans les secteurs suivants : agro-alimentaire, biens de consommations, industrie, services. Toute évolution négative de ces secteurs pourrait avoir un impact sur les résultats attendus d'AUDACIA PME CROISSANCE. Il est précisé qu'AUDACIA PME CROISSANCE pourra être investi pour tout ou partie dans des participations dans lesquelles d'autres clients ou d'autres véhicules d'investissement gérés ou conseillés par Audacia ont investi, étant précisé qu'AUDACIA PME CROISSANCE n'investira pas dans des sociétés en difficultés ou en mandat ad hoc.

AUDACIA PME CROISSANCE envisage de créer un portefeuille de 3 à 60 sociétés. Audacia a présélectionné pour le compte d'AUDACIA PME CROISSANCE des cibles d'investissement dans des sociétés correspondant au besoin d'investissement identifié. AUDACIA PME CROISSANCE s'engage à réaliser des investissements dans au moins 3 sociétés. Le nombre de participations sera notamment fonction du montant total des souscriptions réalisées au capital d'AUDACIA PME CROISSANCE. Si ce montant est inférieur à un million (1 000 000) d'euros, AUDACIA PME CROISSANCE renoncera à l'opération. L'investissement dans une participation ne représentera en aucun cas plus de 40% du montant total des souscriptions.

MÉCANISME DE PLAFONNEMENT

AUDACIA PME CROISSANCE souscrit des actions de préférence (les « ADP Participations ») émises par les entreprises sélectionnées par Audacia. Les ADP Participations donnent droit à un dividende annuel versé par préférence aux actions ordinaires. À partir du 1er janvier 2026, une option laissée à la main des entrepreneurs permettra à ceux-ci de racheter les titres détenus par AUDACIA PME CROISSANCE sur la base d'une valorisation de sortie comprise le plus souvent entre 1,3x et 2x la valorisation d'entrée. La performance dans chacune des participations pourra donc être plafonnée jusqu'à 1,3x la mise initiale, ce qui limiterait la rentabilité de l'investissement dans les participations concernées en cas d'exercice de l'option de rachat mais ne diminuerait pas le risque de perte totale ou partielle du capital en cas de non-exercice de l'option de rachat.

Si l'option de rachat n'est pas exercée, le taux du dividende prioritaire augmente très fortement et Audacia fera ses meilleurs efforts pour céder les titres. Les ADP Participations donnent droit à un dividende versé par préférence aux actions ordinaires et prélevé sur les sommes distribuables. Le montant des dividendes annuels dus jusqu'en 2025 est dans la majorité des cas égal à 5% du montant investi, pour être ensuite portés à l'Euribor 12 mois plus quinze (15) % à compter de la date d'expiration de l'option de rachat. Il convient de rappeler toutefois que les dividendes peuvent ne pas être honorés si les sociétés connaissent des difficultés. Les potentiels dividendes versés à AUDACIA PME CROISSANCE par les participations ne seront pas reversés directement aux souscripteurs et ne sont ainsi pas une assurance pour les souscripteurs de se voir restituer tout ou partie de leur investissement.

À ces ADP Participations sont notamment attachés (i) une représentation d'AUDACIA PME CROISSANCE par Audacia, (ii) un droit d'information renforcée, (iii) un droit prioritaire au boni de liquidation, (iv) un droit de sortie totale et une obligation de sortie totale pour le cas où l'option de rachat n'a pas été exercée.

Le mécanisme d'option limitera la rentabilité de l'investissement et n'est en aucun cas une garantie de liquidité. Par ailleurs, la totalité de la moins-value sera supportée par l'investisseur dans le cas de la dégradation de la santé économique et financière d'une ou plusieurs participations.

SCENARI DE PERFORMANCE

(en % de la valeur initiale, Scénarii donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective.)

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE DEPUIS LA SOUSCRIPTION	Prix de souscription d'une action	Prix de cession des actions de préférence Audacia (hypothèse avec option de rachat à 1,3x le montant d'investissement initial)	Prix de cession des autres actions ordinaires	Sous performance induite par le mécanisme d'option
Pessimiste 50%	100	50	50	0
Équilibré 100%	100	100	100	0
Moyen 150%	100	130	150	-20
Optimiste 250%	100	130	250	-120

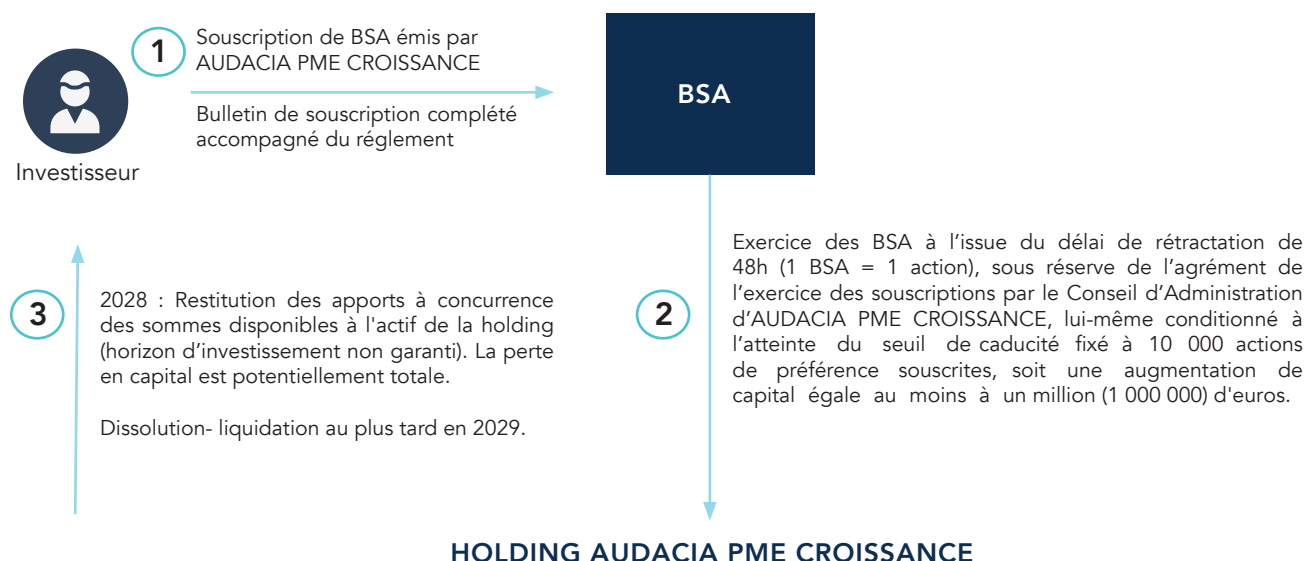
ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES ACTIONS ORDINAIRES DES PME SOUS-JACENTES	Montants totaux, sur toute la durée de vie du fonds (y compris prorogation) ou sur la durée maximale de détention des titres de capital ou donnant accès au capital de la société par le souscripteur, pour un montant initial de parts ordinaires souscrites de 1000 dans le fonds ou la société	Montant initial des parts ordinaires souscrites	Total des frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)*	Impact du «Carried Interest»**	Total des distributions et remboursements au bénéfice du souscripteur de parts ou titres de capital donnant accès au capital lors de la liquidation (nettes de frais)***
Pessimiste 50%		1000	300	NA	200
Équilibré 100%		1000	300	NA	700
Moyen 150%		1000	300	NA	1300
Optimiste 250%		1000	300	NA	1300

* Les frais sont plafonnés à 30% TTC du montant des souscriptions, (i) dont maximum 25% TTC du montant total des souscriptions seront facturés directement à AUDACIA PME CROISSANCE, le reliquat (5% TTC maximum) étant facturé sous forme de frais de conseil dans la mise en place de l'investissement par Audacia aux Participations. Audacia s'engage à ne plus prélever de frais à compter de l'atteinte du plafonnement mentionné et à fournir le même niveau de prestation postérieurement à l'horizon de liquidité envisagée.

** AUDACIA PME CROISSANCE n'a pas mis en place de mécanisme de carried interest.

*** Sur la base d'une valorisation des actions de préférence égale à 1,3 fois leur valorisation d'entrée. La performance des ADP AUDACIA PME CROISSANCE est plafonnée. Sur la base des hypothèses de performance des actions ordinaires des PME sous-jacentes (colonne de gauche), le souscripteur ne pourra bénéficier que des distributions indiquées dans la colonne de droite.

FONCTIONNEMENT



Souscription par la holding au capital de PME à hauteur du montant souscrit par les investisseurs (100% de l'actif investi) - 3 à 60 PME

AUDACIA PME CROISSANCE ne s'interdit aucun secteur autre que ceux exclus par le Dispositif Fiscal. Elle adoptera une approche généraliste, et investira dans les secteurs suivants :



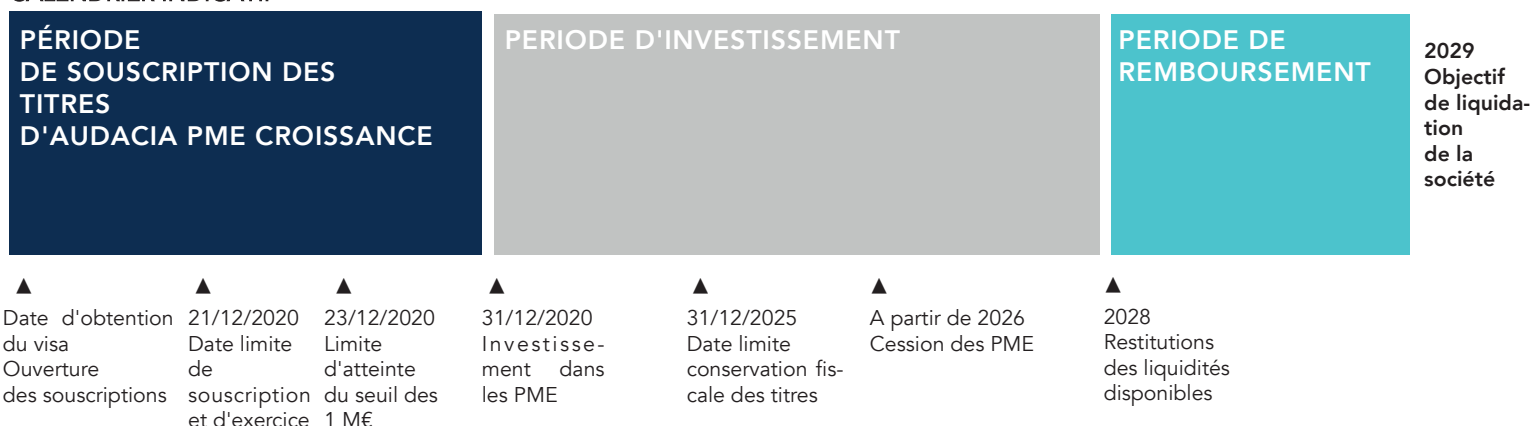
>Cession des PME en portefeuille recherchée à l'échéance de la 6e année, soit à partir du 1er janvier 2026.

Les secteurs présentés ci-dessus sont donnés à titre d'exemple. Rien ne garantit l'allocation de la holding dans les secteurs en question. La bonne santé de ces secteurs ne garantit pas que la holding enregistrera une performance financière positive. En outre, la pandémie liée au COVID-19 impactera sans doute certains secteurs d'activités dans lesquels dans AUDACIA PME CROISSANCE investira potentiellement, même si il est à ce jour trop tôt pour en connaître précisément les conséquences. Quel que soit le secteur concerné, AUDACIA PME CROISSANCE s'efforcera à ce que les sociétés dans lesquelles elle investira aient les capacités suffisantes pour se développer dans un marché attrayant et présentent une rentabilité importante. Néanmoins, l'objectif étant de saisir des opportunités sur les différents marchés en France, avec des valorisations attractives et des axes de développement suffisamment importants pour espérer offrir aux investisseurs un retour sur investissement, les allocations seront ainsi susceptibles d'évoluer au gré des opportunités et des risques portés par chaque secteur d'activité, ces derniers étant appréciés à la date d'investissement envisagé

FISCALITÉ

Le souscripteur pourra bénéficier au titre de son investissement au capital d'AUDACIA PME CROISSANCE du Dispositif Fiscal, lui permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu, qui est fixée à 25% des versements effectués, sous réserve que le versement correspondant au montant de sa souscription soit effectué à compter du 10 août 2020, en application du décret n°2020-1014 du 7 août 2020.

CALENDRIER INDICATIF



SOUSCRIPTION

La souscription à AUDACIA PME CROISSANCE se fait via une émission de bons de souscription d'actions émis à titre gratuit et don-nant droit chacun lors de l'exercice à la souscription d'une action de préférence. Les BSA seront exercés via un bulletin d'exercice des BSA moyennant le versement de cent (100) euros par BSA par chèque ou virement correspondant au montant total de la souscription. La souscription des actions sera définitive après validation de la souscription par le Conseil d'Administration d'AUDACIA PME CROISSANCE et expiration du délai de rétractation de 48h du souscripteur.

Les souscripteurs d'AUDACIA PME CROISSANCE pourront déduire de leur impôt sur le revenu 2020, 25% du montant investi, tel que prévu par le Dispositif Fiscal, qui leur sera restitué sous la forme d'un crédit d'impôt à l'issue de leur déclaration effectuée en 2021 (100% de l'actif de la holding est éligible) dans la limite du plafonnement des niches fiscales, fixé à 10 000 €, et du plafond d'investissement prévu par le Dispositif Fiscal, fixé à 50 000 € pour une personne seule et à 100 000 € pour un couple marié ou pacsé.

EXEMPLE DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL D'AUDACIA PME CROISSANCE

Souscription	Réduction IR	Quote-part investie par AUDACIA PME CROISSANCE en PME éligibles	Montant de la réduction IR obtenue sur 4 ans
50 000€	X 25%	X 100%	= 12 500 €

Solde de réduction non imputée reportable pendant 4 ans

À titre d'illustration, la réduction obtenue pour l'investissement réalisé dans le cadre du Dispositif Fiscal dans AUDACIA PME CROISSANCE est limitée à 10 000 € par le plafonnement global des niches fiscales. Toutefois, la fraction de la réduction d'impôt qui ne peut pas être imputée du fait de l'application du plafonnement global des niches fiscales pourra être reportée sur l'impôt sur le revenu dû au titre des quatre années suivantes.

Un assujéti ayant un impôt sur le revenu à payer de 20.000 € bénéficiant déjà de 5 000 € de réduction d'impôt sur le revenu pour emploi d'un salarié à domicile :

- IR à payer : 20 000 € - 5 000 € = 15 000 €

- IR défiscalisable après application du plafonnement = 5 000 €

En investissant 50 000 €, l'investisseur pourra réduire son impôt sur le revenu de 5 000 €, et reporter les 7 500 € non imputés les 4 années suivantes. Audacia rappelle aussi que montant total des commissions perçues par les fournisseurs de service d'AUDACIA PME CROISSANCE (Audacia et les Distributeurs) sur la durée de vie d'AUDACIA PME CROISSANCE n'excèdera pas un montant égal à 30% (toutes taxes comprises) des souscriptions réalisées par les investisseurs au capital d'AUDACIA PME CROISSANCE.

RÉCEPTION DES SOUSCRIPTIONS

À compter de la date d'agrément par le Conseil d'Administration de son dossier d'investissement, chaque souscripteur disposera d'un délai de 48 h maximum (le « Délai de Rétractation ») pour se rétracter et demander le remboursement du montant de sa souscription par email avec demande d'avis de réception à retractation@audacia.fr. Dans ce cas, le souscripteur est remboursé dans les meilleurs délais. L'agrément des dossiers aura lieu sous réserve du franchissement du seuil de caducité fixé à dix mille (10 000) actions de préférence souscrites, soit une augmentation de capital égale au moins à un million (1 000 000) d'euros. Les souscripteurs sont invités à prendre plus ample connaissance des informations relatives à la fiscalité présentées dans le prospectus.

NB : à défaut de l'atteinte du seuil de caducité fixé à dix mille (10 000) actions de préférence souscrites, les sommes correspondant au montant des souscriptions seront remboursées aux souscripteurs et ceux-ci ne pourront prétendre à aucune réduction d'impôt.

Date de réception du Dossier d'Investissement	Date d'agrément par le Conseil d'Administration	Délai de rétractation
Au plus tard le 28 septembre 2020	28 septembre 2020 - minuit	jusqu'au 30 septembre 2020 - minuit
Au plus tard le 28 octobre 2020	28 octobre 2020 - minuit	jusqu'au 30 octobre 2020 - minuit
Au plus tard le 25 novembre 2020	25 novembre 2020 - minuit	jusqu'au 27 novembre 2020 - minuit
Au plus tard le 21 décembre 2020	21 décembre 2020 - minuit	jusqu'au 23 décembre 2020 - minuit

COMMERCIALISATION

AUDACIA PME CROISSANCE est distribuée auprès de partenaires bancaires ou financiers (Conseillers en Investissements Financiers ou PSI) souhaitant présenter le produit à leurs clients.

Les souscripteurs peuvent également prendre connaissance des opportunités d'investissement dans AUDACIA PME CROISSANCE par le biais du site Internet www.audacia.fr sur lequel le prospectus et le dossier de souscription sont disponibles en téléchargement. Les souscripteurs adressent, par courrier postal ou sous la forme dématérialisée par l'intermédiaire d'une plateforme de souscription en ligne dédiée, leur dossier de souscription à Audacia qui vérifie l'ensemble des pièces, et l'adéquation de l'investissement par rapport aux objectifs du souscripteur.

CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique	Holding (SA)
Visa AMF	Visa n°20-439 en date du 4 septembre 2020
Société de gestion	Audacia
Sous-jacent	Actions de préférence
Fiscalité	Éligible à la réduction d'impôt sur le revenu, fixée à 25% dans la limite du plafond global des niches fiscales, fixé à 10 000 euros.
Durée fiscale de détention des titres	31/12/2025
Objectif de restitution des liquidités	2028
Objectif de liquidation de la société	2029
Valeur de la part	100 €
Reporting / Valorisation	Semestriel / Annuel

STRUCTURE DES FRAIS

Sociétés bénéficiaires des frais					
		Audacia (holding)	Audacia (société de gestion)	Distributeurs	Total sur 9 ans Total
Sociétés facturées	Audacia (holding)	NA	1,66% TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis pour couvrir les: - Droits d'entrée et de sortie - Frais récurrents de gestion et de fonctionnement - Frais de constitution - Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	1,11% TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis pour couvrir les frais de distribution et de commercialisation	25% 2,77 % TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis
	Sociétés cibles (PME)	0% TTC/an ⁽²⁾ des fonds investis au titre des frais de suivi	0,56% TTC ⁽¹⁾ des fonds investis au titre de la convention d'assistance et 0% TTC ⁽¹⁾ des fonds investis au titre des frais de gestion	0% TTC/an des fonds investis	5% 0,56% TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis

⁽¹⁾ Sur une base annualisée de 9 ans
⁽²⁾ Les Sociétés cibles versent par ailleurs annuellement à AUDACIA PME CROISSANCE un dividende prioritaire majoritairement égal à 5%

TFAM (Taux de Frais Annuels Moyens) MAXIMAUX

Catégorie agrégée de frais*	Taux de Frais Annuels Moyens	
	TFAM Gestionnaire et Distributeur Maximum	Dont TFAM Distributeur Maximum
Droits d'entrée et de sortie	NA	NA
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement**	3,33%TTC	1,11% TTC
Frais de constitution	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
Frais de gestion indirects	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion

*Rappel de l'horizon temporel utilisé = 9 ans
** Les frais sont plafonnés à 30% TTC du montant des souscriptions, (i) dont maximum 25% TTC du montant total des souscriptions seront facturés directement à AUDACIA PME CROISSANCE, le reliquat (5% TTC maximum) étant facturé sous forme de frais de conseil dans la mise en place de l'investissement par Audacia aux Participations. La mise en paiement de l'ensemble des commissions dues sera différée jusqu'à une date où AUDACIA PME CROISSANCE disposera de la trésorerie nécessaire pour les payer, sans que ce différé n'engendre de paiement d'intérêts. Audacia s'engage à ne plus prélever de frais à compter de l'atteinte du plafonnement mentionné et à fournir le même niveau de prestation postérieurement à l'horizon de liquidité envisagé dans le prospectus.

FACTEURS DE RISQUES

L'avantage fiscal obtenu par la souscription au capital d'AUDACIA PME CROISSANCE est acquis en contrepartie de risques et contraintes dont la liste ci-dessous n'est pas limitative. Le souscripteur est invité à prendre attentivement en considération les facteurs de risque décrits à la section 4 du prospectus.

RISQUES SPÉCIFIQUES A AUDACIA PME CROISSANCE

Risque d'absence de diversification de l'investissement

Le nombre des participations qui seront prises par AUDACIA PME CROISSANCE est fonction du montant total de souscriptions réalisées. En cas de faible collecte, il existe un risque qu'AUDACIA PME CROISSANCE ne puisse pas avoir les moyens de constituer un portefeuille de participations diversifié. AUDACIA PME CROISSANCE s'efforcera néanmoins de protéger la diversification du portefeuille au fur et à mesure de la constitution de son actif.

Risque lié aux secteurs d'activités des sociétés du portefeuille

Certains projets d'investissement pourraient rétrospectivement avoir fait l'objet d'une analyse erronée des opportunités de marché par les dirigeants et ne pas rencontrer le succès commercial escompté. La matérialisation de ce risque pourra résulter notamment d'une évaluation imprécise de la santé financière des participations, de leur capacité à mener à bien leur développement ou encore de leur positionnement dans leur marché.

Risque d'illiquidité des participations

AUDACIA PME CROISSANCE prendra principalement des participations dans des sociétés non cotées, qui par définition sont peu ou pas liquides. Si la durée fiscale minimum de détention des titres court jusqu'au 31 décembre 2025, l'objectif de liquidité pour l'investisseur est fixé à compter de l'année 2026. AUDACIA PME CROISSANCE pourra toutefois éprouver des difficultés à céder ses participations dans les délais et les niveaux de prix souhaités, ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur sa valeur liquidative et sur les restitutions aux souscripteurs.

Risque lié à la pandémie de Covid-19

Les conséquences économiques liées à la pandémie de Covid-19 sont susceptibles de représenter un risque pour AUDACIA PME CROISSANCE tant pour elle-même que pour ses projets d'investissement. Compte-tenu de l'absence d'activité d'AUDACIA PME CROISSANCE, qui n'a réalisé aucun investissement à la date des présentes, cette pandémie n'a à ce jour pas d'impact sur AUDACIA PME CROISSANCE. Néanmoins, AUDACIA PME CROISSANCE s'efforcera à ce que les sociétés dans lesquelles elle investira aient les capacités suffisantes pour se développer dans un marché attrayant et présentent une rentabilité importante. Les allocations seront ainsi susceptibles d'évoluer au gré des opportunités et des risques portés par chaque secteur d'activités, ces derniers étant appréciés à la date de l'investissement envisagé.

Risque de dépendance vis à vis d'Audacia

AUDACIA PME CROISSANCE a conclu avec Audacia une convention de gestion. À ce titre, Audacia dispose de l'ensemble des moyens techniques et humains nécessaires à la réalisation de la mission qui lui a été confiée.

Risque de conflits d'intérêts

Audacia agit en tant que conseil des participations dans la mise en place de l'augmentation de capital souscrite par AUDACIA PME CROISSANCE, et gestionnaire d'AUDACIA PME CROISSANCE. Audacia pourra également exercer des fonctions et responsabilités similaires pour des tiers et notamment agir en tant que société de gestion au sein de ou pour le compte d'autres véhicules de capital investissement, créés ou à créer. Le cas échéant, Audacia gèrera les conflits d'intérêts qu'une telle situation est susceptible d'engendrer conformément aux critères établis dans la politique d'investissement

RISQUES SPÉCIFIQUES AUX VALEURS MOBILIERES ÉMISES PAR AUDACIA PME CROISSANCE

Risque lié à la durée minimum de détention des titres

Jusqu'au 31 décembre 2025 (article 885-0 V bis du CGI par renvoi de l'article 199 terdecies-0 A du CGI). AUDACIA PME CROISSANCE ne pourra céder les titres avant cette date et ne peut garantir la liquidité totale à l'issue de cette période de détention.

Risque de perte totale ou partielle du capital

La souscription au capital d'AUDACIA PME CROISSANCE expose l'investisseur à un risque de perte en capital. Aucune garantie en capital n'est proposée. Les potentiels dividendes versés à AUDACIA PME CROISSANCE par les participations ne seront pas reversés directement aux souscripteurs et ne sont ainsi pas une assurance pour les souscripteurs de se voir restituer tout ou partie de leur investissement et ne diminue pas le risque de perte totale ou partielle du capital.

Risque d'illiquidité des valeurs mobilières

Aucune obligation ne pesant pour les actionnaires des participations dans lesquelles est investie Audacia PME Croissance de racheter les parts détenues par elle, il existe donc un vrai risque de non-restitution de l'investissement aux souscripteurs, qui correspond au risque normal supporté par un investisseur en capital.

Risque de rentabilité

L'option d'achat consentie aux PME limite l'accès de l'investisseur à la valeur créée. Le potentiel de plus-value est donc plafonné, alors que l'investisseur supportera toute moins-value si l'investissement évoluait défavorablement. Il appartient à l'investisseur de vérifier auprès de son conseil l'intérêt du montage proposé en fonction de son profil.

Risque fiscal

AUDACIA PME CROISSANCE rappelle qu'il n'existe pas de principe constitutionnel assurant la stabilité du Dispositif Fiscal dont souhaite bénéficier le souscripteur. Le souscripteur pourrait ainsi ne pas bénéficier du Dispositif Fiscal et ne pas imputer sur son impôt l'avantage fiscal correspondant calculé sur le montant de sa souscription tout en étant investi dans une classe d'actifs réputée à hauts risques sans liquidité.

Risque lié à une sur-souscription

La capacité d'investissement d'AUDACIA PME CROISSANCE étant limitée par le nombre de prises de participation qu'elle pourra réaliser, AUDACIA PME CROISSANCE, qui donnera la priorité aux souscripteurs selon l'ordre d'arrivée de leur demande de souscription, pourrait ne pas accepter l'intégralité des demandes reçues. La réduction d'impôt susceptible de bénéficier au souscripteur pourrait également être réduite, voire nulle, dans le cas où Audacia PME Croissance n'atteindrait pas l'objectif d'investir 100% des capitaux levés dans les PME Éligibles.

Risque d'annulation de l'offre

L'offre sera annulée si au plus tard au 23 décembre 2020, le montant total des souscriptions est inférieur à 1 000 000 d'euros.

INFORMATIONS SOUSCRIPTEURS

Cette offre est commercialisée conformément aux modalités décrites dans le prospectus disponible sur le site internet www.audacia.fr. Le dossier de souscription est disponible sur simple demande au siège d'Audacia ou sur son site internet www.audacia.fr et auprès des distributeurs de l'offre. L'ensemble des actionnaires d'AUDACIA PME CROISSANCE auront accès au rapport annuel de gestion ainsi que différents éléments sur son activité.

Audacia attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale définie par l'article 885-0 V bis du CGI. Les contraintes attachées à l'obtention de l'avantage fiscal et les facteurs de risque liés à la souscription sont présentés de manière détaillée dans le prospectus visé par l'AMF. L'investissement proposé ne relève pas du domaine juridique du rescrit fiscal. Les avantages des dispositifs fiscaux présentés dépendent notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement et du cadre réglementaire en vigueur. Audacia rappelle qu'il n'existe pas de principe constitutionnel assurant la stabilité du Dispositif Fiscal dont souhaite bénéficier l'investisseur. Le souscripteur pourrait ainsi ne pas pouvoir imputer sur son impôt un pourcentage du montant de sa souscription, tout en étant investi dans une classe d'actifs à hauts risque et sans liquidité.

Audacia rappelle qu'elle prendra toute mesure raisonnable lui permettant de détecter les situations de conflit d'intérêt lors de l'exécution de sa mission, conformément à sa politique de gestion des conflits d'intérêts (disponible sur son site Internet). La souscription à AUDACIA PME CROISSANCE est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues aux conditions générales.



AUDACIA

Société par actions simplifiée au capital de 457 000 €
Société de Gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - N° GP-09000025

T : 01 56 43 48 00 - F : 01 56 43 48 08 investir@audacia.fr - www.audacia.fr

Plaquette commerciale réalisée en date du 29 avril 2020